

Maladie hémorragique épizootique : l'État doit être au rendez-vous ! (Communiqué de la Confédération Paysanne 65)

Le ministère de l'agriculture a annoncé jeudi dernier la découverte de trois foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. Pour près du quart Sud-ouest de la France, la détection de cette maladie entraîne l'interdiction d'exporter hors de France tous les bovins, ovins, caprins, sauf s'ils sont destinés à être abattus.

La Confédération paysanne s'étonne de ces restrictions drastiques imposées par la réglementation européenne, pour une maladie purement commerciale qui n'est pas transmissible à l'Homme et provoque peu de signes cliniques chez les ruminants et quasiment aucune mortalité.

Elles auront des conséquences dramatiques pour les élevages, dans le contexte actuel des filières : plus d'un tiers des bovins de race allaitante sont destinés à être exportés à l'étranger, principalement en Italie et en Espagne. C'est donc le revenu des éleveurs et des éleveuses qui est directement menacé par ces mesures commerciales.

La Confédération paysanne demande :

- La révision urgente du règlement européen qui impose les restrictions à l'exportation ;
- L'instauration d'un plan d'aide destiné à couvrir les pertes économiques subies par les paysannes et paysans ;
- La plus grande prudence par rapport au seul mode de prévention promu par les pouvoirs publics et la filière, c'est-à-dire la désinsectisation des animaux, qui peut causer d'importants dégâts dans l'environnement alors que son efficacité est remise en question ;
- La mise en place d'un plan national de relocalisation de la filière bovine, s'inspirant des nombreuses expériences paysannes en la matière sur les territoires, pour diminuer notre dépendance aux exportations.

L'État doit être au rendez-vous pour protéger les éleveurs et les éleveuses face à cette nouvelle crise d'ampleur.